



DATE : 18 mai 2018	Nombre de pages (y compris la présente) : 1
DIFFUSION :	DIR – RPP – VIGIE – REM –
DESTINATAIRE :	
FAX :	

Nom du navire : Pavillon : N° Escale PAP : /

Demande du : / / Poste à quai :

Date d'arrivée : / / Heure : HH mn

Date de départ : / / Heure : HH mn

Zone spécifique de dépotage et d'empotage :

Marchandises dangereuses à dépoter – empoter de classe :

1

2

3

4

5

6

7

8

9

La société destinataire de cette consigne et réceptionnaire des marchandises dangereuses détaillées ci-dessus, déchargées à l'endroit et par le navire susmentionnés **est autorisée exceptionnellement à dépoter et empoter** ces marchandises dangereuses dans la zone spécifique précisée ci-dessus sous réserve du respect des règles OMI et des mesures réglementaires de sécurité, et aux conditions suivantes:

- **Transit autorisé avec gardiennage par vos soins** de de marchandises dangereuses
- Aucune marchandise incompatible à proximité de ces marchandises dangereuses
- Défense de fumer dans un rayon de 50 mètres, feu interdit
- Manutentionner avec précautions, sans choc, ni friction
- Dispositif d'extinction mobile à proximité (extincteur)
- Dépotage et empotage sans délais
- Evacuation de la zone portuaire dès l'opération de transfert réalisée

• **Prévenir immédiatement en cas d'incident ou d'accident**

à Papeete		à Moorea	
• la vigie au	40 42 12 12	• VHF 12	
• l'officier de permanence	89 70 16 33	• l'officier de permanence	89 36 93 83
• la capitainerie	40 47 48 82	• le Responsable du Port de Vaiare	89 44 04 40 + VHF 12

- La capitainerie se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées afin de lever tous risques d'extension d'incident ou d'accident qui pourraient compromettre la bonne exploitation du port et de ses ouvrages
- Le destinataire remettra une copie de cette consigne au manutentionnaire chargé du transfert vers zone avant le début de dépotage

Cette consigne peut être requise par tout agent de la capitainerie ou de la police portuaire pour vérification de l'application des prescriptions.

Fait à Papeete, le / /

L'Officier de Port / Le Surveillant de Port

Si cette télécopie vous parvenait par erreur, merci d'en informer la Capitainerie

Port Autonome de Papeete – Division navigation - Capitainerie – Officier de permanence 89 70 16 33 -

Tél. bureau : (00 689) 40 47 48 82 Fax : (00 689) 40 47 48 82 @ : trafficmaritime@portppt.pf